

## FICHE DE POSTE

### Enseignant coordonnateur d'unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS)

#### ULIS collègue

### Enseignante coordonnatrice d'unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS)

#### ULIS collègue

<u>Poste</u>	<p>→ Enseignant-e coordonnateur-riche d'unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) → Poste ouvert aux enseignant-e-s spécialisé-e-s du premier ou du second degré, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent.</p> <p>L'enseignant-e coordonnateur-riche ULIS exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspectrice de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH). Assure ses missions au sein d'un collège, sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN-ASH.</p>
<u>Missions</u>	<p><b>Enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS :</b> En tant que spécialiste de l'enseignement auprès d'élèves en situation de handicap et de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap, la première mission est, dans le cadre horaire afférent au statut, une mission d'enseignement visant à proposer aux élèves en situation de handicap, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap. L'expertise permet d'analyser l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves, aux fins de proposer l'enseignement le mieux adapté. Tous les élèves de l'ULIS reçoivent un enseignement adapté, pas nécessairement au même moment, que cet enseignement ait lieu en situation de regroupement ou dans la classe de référence.</p> <p><b>Coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :</b> - Organiser le travail des élèves en situation de handicap dont il/elle a la responsabilité en fonction des indications portées par les PPS, en lien avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) et les partenaires de soins. Le projet d'école ou d'établissement prend en compte et favorise le fonctionnement inclusif de l'ULIS ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer le projet pédagogique de l'ULIS en formalisant les actions concrètes et les adaptations des contenus d'apprentissage qu'il/elle souhaite mettre en place ;</li> <li>- Planifier les interventions du personnel AESH-collectif ;</li> </ul> <p>Membre à part entière de l'établissement, faire partie de l'équipe pédagogique et participer à l'équipe de suivi de la scolarisation des élèves dont il/elle a la charge.</p> <p><b>- Conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource :</b> N'ayant pas prioritairement vocation à apporter un soutien professionnel aux enseignants non spécialisés, être cependant, dans l'établissement, une personne ressource indispensable, en particulier pour les enseignants des classes où sont scolarisés les élèves bénéficiant de l'ULIS, afin de les aider à mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires.</p>
<p><b><u>Compétences et qualités requises</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;</li> <li>- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant les établissements spécialisés du médicosocial et du sanitaire ;</li> <li>- Analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique de l'ULIS ainsi que dans chaque projet individuel dans le cadre d'une programmation adaptée des objectifs d'apprentissage ;</li> <li>- Être capable d'impulser des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation ;</li> <li>- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluricatégorielle ;</li> <li>- Mobiliser des qualités relationnelles et le sens de la communication.</li> <li>- Une aptitude à des formes de travail diverses, dont la co-intervention en classe, est essentielle.</li> </ul>
<p><b><u>Personne à contacter</u></b></p>	<p>Emmanuel SIMONET, IEN GERS NORD ASH, Service départemental de l'École inclusive du Gers  <a href="mailto:sdei32@ac-toulouse.fr">sdei32@ac-toulouse.fr</a> ou 05 67 76 51 58</p>